



- AVENANT N°1 -

Accord collectif portant sur l'entretien annuel des chaudières gaz dans les logements locatifs familiaux

Entre :

La Société Anonyme Gasconne d'HLM du Gers représenté par son Directeur Général Monsieur Serge CAMPAGNOLLE

D'UNE PART

ET

L'Association FO Consommateurs « 4 passage Tourterelle 32000 AUCH » représentée par Monsieur Christian HOURIEZ ayant tous pouvoirs à l'effet des présents

La Confédération de la Consommation du Logement et du Cadre de Vie (CLCV) 7 rue Marceau, représentée par Monsieur GIACOMAZZI Joël ayant tous pouvoirs à l'effet des présents.

D'AUTRE PART

Article IV - Le prix

Il est fait un avenant à l'article IV – le prix - de l'accord collectif portant sur l'entretien annuel des chaudières gaz dans les logements locatifs familiaux.


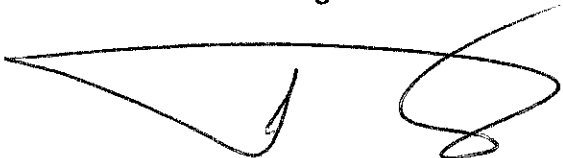





Il est précisé dans cet accord collectif que le prix sera négocié chaque année auprès de prestataires chargés de l'entretien des chaudières à gaz.

A l'issue de cette consultation, les coûts sont les suivants pour l'année 2019 :

Entretien de la chaudière gaz = 88 € TTC

Le prix s'entend toutes taxes comprises au taux de TVA en vigueur.

Fait à Auch, le ...26.12.18...

<p><i>Le Directeur General de la Société Anonyme Gasconne d'H.L.M :</i></p> 	<p>Serge CAMPAGNOLLE</p> 
<p><i>Administrateur représentant l'AFOC :</i></p> 	<p>Christian HOURIEZ</p> 
<p><i>Administrateur représentant la CLCV :</i></p> 	<p>Joël GIACOMAZZI</p> 
<p><i>Administratrice représentant la CLCV :</i></p> 	<p>Hélène SANCHEZ</p> 